



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



- AVIS D'APPEL A CANDIDATURES ARS /N° 647 DDSQ-AAC-2023

CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU CENTRE REGIONAL EN ANTIBIOTHERAPIE (CRATb) À DESTINATION DES ETABLISSEMENTS DE SANTE DE LA REGION DISPOSANT D'UNE EQUIPE D'INFECTIOLOGIE STRUCTUREE

Date de clôture de l'appel à candidatures: le 08/12/2023

1- Qualité et adresse des autorités de tarification :

Madame la directrice générale de l'ARS de Corse
Direction de la Stratégie et de la Qualité
Quartier Saint Joseph
CS 13 003
20 700 AJACCIO Cedex 9

2- Objet de l'appel à candidatures et dispositions législatives et réglementaires en vigueur :

L'appel à candidature lancé par l'ARS Corse a pour objectif de soutenir la création et le développement du CRATb en Corse.

Il est ouvert à tous les établissements de santé, structures ou organismes œuvrant dans le champ de la santé publique, pouvant mettre à disposition un personnel dédié à la réalisation des missions du centre.

3- Cahier des charges :

Le cahier des charges est annexé au présent avis d'appel à candidatures. Il pourra également être téléchargé sur le site Internet de l'ARS de Corse (www.ars.corse.sante.fr) où il sera déposé le jour de la publication du présent avis d'appel à candidatures au recueil des actes administratifs.

Le cahier des charges pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de l'ARS de Corse à l'adresse électronique suivante : ars-corse-strategie@ars.sante.fr

4- Modalités d'instruction des candidatures et critères de sélection :

Les projets seront analysés par les instructeurs désignés par la directrice générale de l'ARS de Corse.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite **08/12/2023** seront irrecevables. Les dossiers incomplets à cette date seront également déclarés irrecevables s'ils n'ont pas fait l'objet d'un complément total après un délai de 8 jours suivant la notification de l'ARS.

Les dossiers reçus complets au plus tard le **08/12/2023 (délai de rigueur)** ou complétés selon les modalités précitées seront examinés sur la base des critères détaillés dans le cahier des charges qui sont de 2 ordres :

- critères d'éligibilité : complétude du dossier et critères de conformité
- les critères d'évaluation du projet (pertinence du projet)

La correspondance est à adresser impersonnellement à Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse

Quartier St Joseph – CS 13 003 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tel : 04.95.51.98.98 - Fax : 04.95.51.99.00
Site INTERNET : <http://www.ars.corse.sante.fr>

Les dossiers transmis dans les délais fixés feront l'objet d'une instruction technique si les critères d'éligibilité sont intégralement respectés. Dans le cas contraire, les propositions seront disqualifiées.

La directrice générale de l'ARS sélectionne sur la base des précédents éléments le projet qui sera retenu dans le cadre du présent appel à candidatures.

5- Modalités d'envoi / de dépôt, et composition des dossiers :

Les candidatures devront être transmises au plus tard le **08/12/2023** (délai de rigueur) par voie dématérialisée (ars-corse-strategie@ars.sante.fr) et par courrier (en 2 exemplaires) par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Madame la directrice générale de l'ARS de Corse

Direction de la Stratégie et de la Qualité

« AAC CRATB »

Quartier St Joseph

CS 13 003

20 700 AJACCIO Cedex 9

6- Documents à fournir à l'appui du dossier de candidature :

Les gestionnaires adresseront à l'ARS un projet de candidature qui exposera le projet envisagé. Le format de la réponse sera décliné sur une dizaine de pages au maximum.

Il devra comprendre :

- L'identification de l'établissement, l'organisme ou la structure dépositaire du courrier;
- La composition et l'expérience de l'équipe composant le CRATb ;
- Le professionnel qui portera les missions de responsable de centre (infectiologue à 0,5-1 ETP) et son expérience dans le bon usage des antibiotiques ;
- La description du projet.

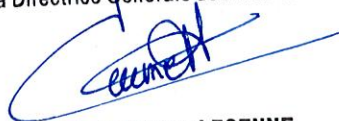
7- Modalités de consultation des documents constitutifs de l'appel à candidatures

L'ensemble des documents constituant l'appel à candidatures est accessible sur le site Internet de l'ARS : www.ars.corse.sante.fr.

A Ajaccio, le

16 NOV. 2023

La Directrice Générale de l'ARS de Corse,



Marie-Hélène LECENNE